

MAIRIE LABARTHE RIVIERE  
31800

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix du mois d'octobre à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de LABARTHE RIVIERE, sous la présidence de Mme Claire VOUGNY, Maire de LABARTHE RIVIERE, dûment convoqués le 3 novembre 2023.

**Présent(s) :** MM VOUGNY, CAZAUX, DULAC, LAMOURE, DAVAND, PARMEGIANI, LAFFORGUE, GOUZENES, PELLIZZARI, ADOUE  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration :** -

**Absent(s) excusé(s) :** MR NASSANS, DUPLA

**Absent(s) :** MME PLASSIN

**Le secrétariat a été assuré par :** MR LAFFORGUE.

Nombre de Membres en exercice :	13
Nombre de Membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	10
Votes Pour :	10
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N°2023\_033

**Objet : Demandes de subventions – ETUDE ET TRAVAUX ARCHEOLOGIQUES SUR LE CASTRUM MEDIEVAL DU HOUCHETON**

**Madame le Maire** donne lecture du projet de la troisième phase de l'étude archéologique et de la valorisation patrimoniale du site du HOUCHETON.

Dans la continuité des opérations menées depuis 2020, Madame le Maire annonce le coût prévisionnel de l'opération à 12 625.00 € HT, selon les devis établis par Mr VENCO Clément de 10 125.00€ et de l'Association archéologique des Pyrénées Centrales de 2 500.00€.

**Madame le Maire propose le plan de financement suivant :**

<b>COUT DE L'OPÉRATION HT</b>	<b>12 625.00 €</b>
Subvention du Conseil Départemental	3 156.25€
Subvention au titre de la DETR	3 787.50€
Subvention à la région OCCITANIE	3 156.25€
Autofinancement	2 525.00€
<b>TOTAL</b>	<b>12 625.00€</b>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

-Adopte le projet d'études et de travaux archéologiques sur le castrum médiéval du Houcheton pour un montant de 12 625.00 €

Publiée le : 17/11/2023

Transmise au Représentant de l'État le : 17/11/2023

M./Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le

ID : 031-213102478-20231110-2023\_037-DE

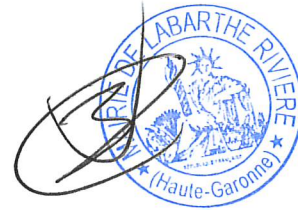


-Valide et arrête le plan de financement tel que présenté par Madame le Maire ci-dessus,

-Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'opération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Claire VOUGNY



Publiée le : 17/11/2023

Transmise au Représentant de l'État le : 17/11/2023

M./Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.